



Arrêté du 23 février 2023 portant désignation des membres du jury de l'examen d'aptitude à la profession de commissaire-priseur judiciaire prévu à l'article 5 du décret n° 73-541 du 19 juin 1973 relatif à la formation professionnelle des commissaires-priseurs judiciaires et aux conditions d'accès à cette profession

NOR : JUSC2304396A
JORF n°0050 du 28 février 2023
Texte n° 68

Version initiale

Par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 23 février 2023, la composition du jury de l'examen d'aptitude à la profession de commissaire-priseur judiciaire est fixée ainsi qu'il suit :

I. - Titulaires

Présidente : Mme Sylvie MAUNAND, conseillère honoraire à la Cour de cassation.
Membres :
M. Georges DECOCQ, professeur des universités à l'université Paris-Dauphine ;
Me Helene DABERNAT, commissaire de justice à la résidence de Corbeil-Essonnes.

II. - Suppléants

Présidente : Mme Agnès DANIEL, conseillère référendaire à la première chambre civile de la Cour de cassation ;
Membres :

- M. Tristan AZZI, professeur des universités à l'université Paris 1-Panthéon-Sorbonne ;
- Me Vanessa DUFFAUD, commissaire de justice à la résidence du Raincy.

III. - Examineurs spécialisés

- Me Agnès CARLIER, commissaire de justice à la résidence de Saint-Etienne ;
- Me Olivier LASSERON, commissaire de justice à la résidence de Paris.